éception au contrôle de légalité le 18/04/2024 à 17h08

COMMUNE DE TREMBLECOURT
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul
Canton Nord Toulois

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU SAMEDI 13 AVRIL 2024** 

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés : 7

Conseillers votants: 7

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à dix heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été envoyée le 26/03/2024.

<u>Présents</u>: Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Lionel DELAY, Hélène BOHL, Guillaume NOUET, Alexandre BOHL, Frédéric PATARD

Absentes: Jennifer COLARDELLE, Danièle JANNEL

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

## Objet de la délibération n° 13/24 :

## FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Cécile PICHARD informe le conseil que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour:8

Contre: 0

Abstention: 0

Régis FAVRET,

Secrétaire

Cécile PICHARD,

Maire